NOVEMBRE 2026

Flash info

Saint-Père Marc en Poulet

www.ville-saint-pere.fr

facebook @saintperemarcenpoulet





RUGBY À SAINT-PÈRE

DIMANCHE 8 NOVEMBRE - 15h. **Le Saint-Père Rugby Club rencontre Rhuys.** On vous attend nombreux pour encourager votre équipe !

À VOS AGENDAS

À L'ÉCOUTE DU MARAIS. Mercredi 18 novembre à 14h - La Boulienne à Saint-Père-Marc-en-Poulet. Animation GRATUITE proposée par le «Marais noir de Saint-Coulban». Sortie ornithologique sur les cris d'oiseaux avec Birding Mont-Saint-Michel. Écoute et reconnaissance des oiseaux présents (passereaux et premiers hivernants) avec l'aide de la sonothèque du marais. Réservation obligatoire : **m.georgeault@fdc35.com**.

CONCERT DE L'AVENT. Dimanche 29 novembre à 16h - église de Saint-Père-Marc-en-Poulet. Animation avec libre participation proposée par «Les Chants du Mesnil», sous la direction de Jean-Michel Noël.

DÎNER CONCERT. Samedi 5 décembre à partir de 19h - salle polyvalente avec le groupe de musique «Au fond d'ma cour». Animation proposée par l'association Chapi chat'po. Sur réservation (avant le 20/11), places limitées : **chapichatpo.association@yahoo.com** ou sur **Helloasso** (QR code ci-contre).



FINANCES PUBLIQUES

FIN PROGRESSIVE DU RECOUVREMENT PAR CHÈQUE DES RECETTES PUBLIQUES dès novembre 2026, avec une fermeture des centres d'encaissement en juin 2027. **Des modalités de règlements alternatifs aux chèques, plus simples, plus sûres et plus rapides :**

1. Solution recommandée pour les services récurrents (cantine, garderie, loyer) : **le prélèvement automatique :** Il vous suffira de transmettre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) directement à la commune et de signer un mandat de prélèvement. Vos prochaines factures seront alors prélevées automatiquement à échéance. Pour la mise en place du prélèvement : **contact@ville-saint-pere.fr** ou **02 99 58 81 06** et demander le service comptabilité.

2. Autres modes de paiement à votre disposition. Si vous ne souhaitez pas opter pour le prélèvement, vous pouvez utiliser l'un des moyens suivants :

• **Paiement en ligne (PayFiP)** : sécurisé et accessible 24h/24, 7j/7 sur internet (les modalités de connexion sont indiquées sur votre avis des sommes à payer) ;

• **Virement bancaire** : directement depuis votre application bancaire vers le compte du Trésor Public (références indiquées sur votre facture avec votre nom et prénom) ;

• **Par carte bancaire ou en espèces** : vous rendre chez un buraliste agréé «Paiement de proximité». Attention, les règlements en espèces sont limités à 300 € maximum. Retrouvez tous les buralistes agréés à cette adresse **https://www.impots.gouv.fr/carte-interactive#/**

LISTES ÉLECTORALES

L'élection présidentielle française de 2027 doit avoir lieu les dimanches 18 avril et 2 mai afin d'élire le président de la République française pour un mandat de cinq ans. En Guadeloupe, Martinique, Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et en Polynésie française, les votes auront lieu les samedis 17 avril et 1er mai 2027.

Pour voter, il faut être Français, avoir 18 ans et être inscrit sur une liste électorale. La date limite de droit commun pour s'inscrire en vue du premier tour est **le vendredi 12 mars 2027**.

S'INSCRIRE : ***https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales*** ; soit à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur (facture eau, Edf, internet, gaz, avis d'imposition, attestation assurance habitation).

VÉRIFIER SON INSCRIPTION sur : ***https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale.***

DÉCHETS...

COLLECTES BACS JAUNES : vendredis 13 et 27 novembre.
ORDURES MÉNAGÈRES : tous les jeudis, ramassage tôt le matin, sortir les bacs la veille au soir. Renseignements au **0 800 801 061** (services et appels gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h).

DÉCHÈTERIE LA HALTE : ouverture de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. **Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés. 06 81 15 80 19.**

CÉRÉMONIE

MERCREDI 11 NOVEMBRE : Jour anniversaire de l'Armistice du 1918. Commémoration de la Victoire et de la Paix, hommage à tous les Morts pour la France. Dépôt de gerbe au monument aux morts à 10h30 suivi du vin d'honneur à la Mairie.

CÉLÉBRATIONS

TOUS LES DIMANCHES À 11H : messes à Miniac-Morvan.
MESSES DU SAMEDI À 18H : 7 novembre à Lillemer ; 14 novembre à Saint-Guinoux ; 21 novembre à la Ville-ès-Nonais ; 28 novembre à Saint-Suliac.
MESSES DU DIMANCHE À 9H30 : 8 novembre à Saint-Père ; 15 novembre à Châteauneuf d'I&V ; 22 novembre à Plerguer ; 29 novembre à Saint-Père.
Contact : **02 99 58 41 02 - paroissechateauneufminiac@gmail.com.**

MOT DU JARDINIER

«À la Toussaint, manchons aux bras, gants aux doigts.»

MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

Accordée aux personnes (père, mère) qui ont élevé des enfants en leur apportant dévouement et soins attentifs, il s'agit d'un titre honorifique décerné pour rendre hommage à leur mérite. Elle est attribuée aux personnes élevant ou ayant élevé au moins 4 enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans. Aux personnes élevant ou ayant élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans. Des dérogations existent. Dossier et renseignements à la mairie.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

UNE OBLIGATION ANNUELLE !

Apiculteurs, vous avez jusqu'au 31 décembre pour déclarer vos ruches, dès la première colonie d'abeilles détenue (ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation). Déclaration en ligne sur : ***https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches***

MAISON DE L'HABITAT

ATELIERS DE L'HABITAT. GRATUITS destinés aux habitants du territoire.
> Jeudi 12 novembre à 14h «Logement sur mesure». Conseils et bonnes pratiques pour l'adaptation.
> Mardi 8 décembre à 14h «Architecte et projets». L'accompagnement qui fait la différence.
+d'info et inscription : Maison de l'habitat 23 av. Anita Conti - Saint-Malo - ***02 99 21 17 26 - infoenergie@pays-stmalo.fr***

LE CLIC VOUS INFORME...

CAFÉ / RENCONTRE ENTRE AIDANTS Temps d'échange de 15h à 16h30, salle la Vallée Verte à Saint-Méloir-des-Ondes.
Mardi 17 novembre. *«La vérité peut-elle toujours être dite ? Et comment ?».*
Info : **02 99 16 88 76 - *accueil@clic-cote-emeraude.fr.***

FRANCE SERVICES

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES. Un interlocuteur vous accompagne dans vos démarches : impôts, retraite, CAF... **Permanences à Saint-Père les jeudis 12 et 26 novembre ; 10 décembre de 9h à 12h. Avant tout déplacement en mairie, contactez les conseillers** pour savoir quels documents apporter lors du rdv : **02 14 99 09 20 - *france.services@stmalo-agglomeration.fr.***

ÉCOLES

GROUPE SCOLAIRE THÉODORE CHALMEL. Inscriptions toute l'année. Contactez Justine QUINTIN la directrice **02 99 58 85 42 - *ecole.0351612m@ac-rennes.fr.*** Vidéo de présentation : ***www.ville-saint-pere.fr.***

ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-THÉRÈSE
Contact : Alexia GIORGETTI la directrice. Inscription sur rendez-vous **02 99 58 81 27 - *eco35.ste-therese.st-pere@enseignement-catholique.bzh.***

ILLIWAP

SAINT-PÈRE UNE COMMUNE CONNECTÉE

ILLIWAP : la meilleure façon d'être informé gratuitement
(manifestations, travaux, coupures courant, eau...).
> Téléchargez l'application **ILLIWAP**.
> Recherchez la commune
> Cliquez sur «s'abonner». C'est terminé !

PERMANENCES DES ÉLUS
Tous les jours sur rendez-vous

Jean-Francis RICHEUX - Maire : économie, intercommunalité, mobilité, environnement, culture, événementiel.
Thierry NUSS – 1er adjoint : finances, ressources humaines, solidarité, projet insertion par l'activité économique, associations, bibliothèque et ensemble des affaires courantes.
Élisabeth LE PAPE – 2e adjointe : CCAS, protocole, urbanisme, affaires funéraires, cimetière.
Bernard LEPAIGNEUL – 3e adjoint : travaux, voirie, sécurité, accessibilité, bâtiments, assainissement, espaces verts, affaires agricoles, étangs et forêt.
Axelle BLASZKA – 4e adjointe : communication, affaires scolaires et péri-scolaires, enfance, jeunesse.

Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal
Éditée par la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père-Marc-en-Poulet
Tél. 02 99 58 81 06 **contact@ville-saint-pere.fr** **www.ville-saint-pere.fr**
Directeur de la publication : **Jean-Francis Richeux** - Responsable de rédaction : **Adeline Bourdais** - Conception et réalisation : **Christèle Hervé**
Comité de Rédaction : Axelle BLASZKA - Audrey JOUBIER - Nicole KERISIT - Elisabeth LE PAPE - Bernard LEPAIGNEUL - Egle MAILLARD - Murielle MAUFROY - Thierry NUSS - Guy RICHEUX - Hugo RICHEUX

Ne pas jeter sur la voie publique